

## **Discours de remise des prix du Concours des apprentis**

**Delémont, 8 mai 2015**

Mesdames, Messieurs,

(...)

J'ai le plaisir de vous saluer tous, apprentis, parents, employeurs, invités, membres du jury et du comité de Lignum Jura.

(...)

Les prix seront remis par MM. Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaires II et tertiaire (SFO) et Patrice Eschmann, Office de l'environnement, responsable du domaine des forêts.

(...)

Lignum Jura regroupe les différents acteurs de la filière du bois et les collectivités publiques locales, afin de défendre en priorité l'utilisation du bois suisse. Le bois est le seul matériau de construction renouvelable. Il pousse en abondance chez nous. Sa production, son transport et sa mise en œuvre ne nécessitent que peu d'énergie. De plus, il est recyclable. Le bois est donc un matériau de construction hautement respectueux de l'environnement. Il constitue également un puits de carbone (CO<sub>2</sub>).

Vous êtes donc concernés à un titre ou à un autre par l'objet suivant qui nous réunit :

Lignum Jura organise tous les deux ans un concours d'idées pour les apprentis dessinateurs orientation bâtiment et génie civil de la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation à Delémont, avec le soutien de la République et Canton du Jura, plus particulièrement l'Office de l'environnement et le domaine forêts.

Le but est de stimuler l'imagination des élèves dans le domaine de la construction en bois.

A ce jour, les éditions suivantes ont été réalisées :

- 2005 : «cabane forestière ».
- 2007 : «mobilier urbain».
- 2009 : « une terrasse en bois ».
- 2011 : « une vitrine pour l'école » pour la Division artisanale. Deux prototypes ont été réalisés et se trouvent ici à la Division artisanale l'un derrière vous près de l'entrée, l'autre au premier étage.
- 2013 : « pavillon de grillade ». La vitrine de l'étage présente les maquettes des lauréats de l'édition 2013.

L'édition 2015 porte sur le **thème des abris pour arrêts de bus.**

Depuis 2004, la loi sur l'égalité pour les handicapés prescrit que les transports publics doivent être adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite jusqu'à 2023 au plus tard. Vu le développement démographique de notre société, l'usage des transports publics n'est pas réservé aux personnes handicapées en permanence, mais il est ouvert à toute la population qui un jour ou l'autre est utilisatrice des transports publics. Avec l'âge croissant, le risque de ne plus être capable de voir, entendre ou marcher correctement augmente. Mais les personnes plus jeunes et en bonne santé sont aussi reconnaissantes si l'accès aux véhicules avec une poussette ou de lourds bagages devient un jeu d'enfant. Et de plus, il peut arriver à tout le monde de se fouler la cheville.

Au cours de ces dernières années, diverses solutions ont déjà été réalisées dans les transports publics, par exemple l'acquisition de véhicules à planchers surbaissés ou la totalité des quais des gares dans le Jura. Cependant, toutes les mesures nécessaires ne sont pas encore réalisées.

En outre, l'attractivité des transports publics est un concept en vogue et à l'ordre du jour maintenant. En effet, la conception directrice cantonale jurassienne des transports publics établit les principes fondamentaux de la politique cantonale en matière de transports publics. Elle vise à stimuler l'utilisation des transports publics par une offre de prestations optimale et par des infrastructures adaptées. Il s'agit d'améliorer la qualité des équipements, plus particulièrement la mise à niveau des espaces d'accueil pour les bus.

Par conséquent, le thème du concours 2015 offre un potentiel de clients publics intéressés très important. A notre connaissance, Fribourg a réalisé tous ses abris en bois. Nous lançons un appel visant à réaliser un ou plusieurs prototypes. La collaboration des apprentis lauréats sera nécessaire. Le mode de collaboration figure dans le règlement du concours. Nous nous réjouissons de la poursuite de ces projets sous la forme de prototypes.

J'invite encore chaque personne qui adhère à nos objectifs et qui souhaite nous soutenir à simplement adhérer à Lignum Jura. La cotisation annuelle est de 40 frs pour les personnes et 80 frs pour les entreprises.

17 projets ont été soumis au jury.

Pour ses choix, le jury a défini les priorités suivantes, en application du règlement du concours :

- La faisabilité et la possibilité de réaliser un prototype, sous l'angle de l'utilisation du bois, de la modularité du système constructif proposé et de ses coûts prévisibles ;
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité ou vision réduite, sous l'angle de la possibilité de s'asseoir, de lire les informations, de l'absence d'obstacles et de disposer de la vision latérale sur le côté gauche au moins.
- Les qualités architecturales des projets présentés.

Le classement du jury tient compte également des difficultés probables qui seront à prendre en considération lors de la construction d'un prototype. Il s'agit en particulier de :

- L'exposition de l'abri aux intempéries (étanchéité, durabilité) ;
- Les équilibres statiques à garantir ;
- Les assemblages des éléments constructifs ;
- Les probables modifications entre le projet et le prototype.

Ces éléments prouvent que l'objet du concours n'était pas si facile à imaginer. Le mérite des apprentis en est d'autant plus grand et apprécié. Nous les félicitons.

Le jury estime en outre qu'il sera très intéressant de mener la réalisation des 4 projets lauréats. Ce sont ces projets-là qu'il faut privilégier.

La remise formelle des prix clôturera mon discours. A la fin des annonces, je vous invite à partager l'apéritif.

J'appelle d'abord les candidats qui n'ont pas gagné, mais qui se voient félicités pour la qualité de leur projet. Une indemnité de 100 frs leur est versée.

- Mauro De Crescenzo et Flavien Paronitti
- Mathias Baglivo et Mike Maître
- Gaël Ferrari et Yves Odiet
- Nicolas Viatte
- Jennifer Romero et Malou Menozzi
- Alexia Chavanne
- Kenny Harnisch
- Dylan Bandelier et Victor Aires
- Inès Aubry
- Thibaut Allemann
- Matt Voisard et Georgy Froté
- Roxane Bühler

Les gagnants sont ceux qui n'ont pas encore été appelés, à savoir 5 projets :

Ils seront appelés dans l'ordre inverse du classement, jusqu'à la finale. Une photo réunissant l'ensemble des lauréats sera prise après la remise des prix.

**Une mention spéciale est attribuée à M. Léonard Joliat de Court pour « Xylokoklo ».**

Bureau d'architecture Kaiser et Wittwer SA, Malleray, M. Stéphane Kaiser (maître d'apprentissage)

Xylo signifie bois et koklo s'inspire du mot coque. Le projet privilégie la protection des intempéries, le respect du matériau ancestral et la forme harmonieuse. L'intégration à la nature est voulue par les feuilles, représentée ici par les tavillons.

Selon le jury, le projet a été longuement étudié et il est présenté sous une forme particulièrement appréciée (esthétique, originalité, modularité). Il est cependant peu imaginable de l'intégrer en milieu urbain.

### **Deux troisièmes prix ex aequo sont attribués :**

**Le 3<sup>e</sup> prix ex-aequo** de 500 francs est attribué à **M. Arnaud Beuchat de Glovelier pour Bus Bois.**

M. Arnaud Beuchat est excusé.

BURRI et Partenaires Sàrl Bureau d'architecture sia, Soyhières, M. Julien Huguelet

L'objectif du projet est la légèreté. Le bois utilisé est un matériau local. Les ajournements visent à apporter un jeu de lumière. Le projet se veut flexible dans sa longueur et ses aménagements.

Le jury estime que le projet est très abouti et s'intègre dans un langage contemporain. Il présente de nombreuses qualités et aucun obstacle. Il peut s'intégrer dans de nombreux milieux bâtis. Ses formes sont sobres et séduisantes.

### **A pour « Dividentur »**

**Le 3<sup>e</sup> prix ex-aequo** de 500 francs est attribué à : **M. Micha Waefler de Reconvilier pour Dividentur**

Bureau d'architecture Kaiser et Wittwer SA, Malleray, M. Stéphane Kaiser.

Dividentur vient du latin quadratum dividentur, qui signifie « Equerre coupée ». Il vise un équilibre entre les contrastes. Les parois en bois massif sont en sapin ou en mélèze. Il s'assemble en modules.

Le jury apprécie l'unité intéressante du matériau et de la façade proposés. Le projet utilise la problématique du bois massif. La forme est épurée et séduisante. Le projet exprime une dynamique contemporaine. Il est évolutif. La maquette est expressive.

**Le deuxième prix de 600 francs est attribué à M. Benoit Boegli de Moutier pour « Avis Nidum ».**

Bureau d'architecture Kaiser et Wittwer SA, Malleray, M. Stéphane Kaiser

Avis Nidum (nid d'oiseau en latin) prend en considération l'espace existant en y installant une structure en trapèze. Le nid d'oiseau forme l'aspect structurel et statique. Le toit à double pente inversée rappelle l'envol de l'oiseau. Les matériaux proposés sont le sapin pour la structure et le noyer comme remplissage qui assure le contraste en façades.

Le jury apprécie l'originalité et la qualité de la maquette et des plans. Les formes de l'objet sont plaisantes. Il présente un bel équilibre entre les pleins et les vides. Le projet est fonctionnel et sera particulièrement intéressant à réaliser. A ce titre, il pourrait évoluer.

**Le premier prix de 800 francs attribué à**

**MM : Simon Lüthi de Bévillard et Maxime Macquat de Delémont pour « aubette »**

Simon Lüthi, Atelier d'architecture m, Bienne, M. Eric Labansine

Maxime Macquat, Bureau d'architecture Etienne Chavanne S.A., Rebeuvelier, M. Yvonnick Haldemann

Aubette est basé sur des lignes verticales fortes semblables aux poteaux et sur une toiture en porte-à-faux. Les objectifs de simplicité et d'accessibilité déterminent le projet.

Le jury estime que l'accessibilité est parfaite car la structure ne la gêne en rien ; il n'y a pas d'obstacle. L'objet s'intègre particulièrement bien en milieu urbain ; il est fonctionnel, tout en sortant de l'ordinaire. Son esthétique est plaisante. Le geste artistique est salué. L'objet rappelle verticalité des arbres et jouera le rôle d'un totem. L'addition des qualités esthétiques et pratiques est maximale.

Je vous remercie de votre présence, de votre attention et vous invite à l'apéritif.

Jean-Marc Heusler, architecte, Sironi SA Architectes SIA, président de Lignum Jura, et membre du jury du concours.